

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 octobre 2021

NOTE DE PRESENTATION

OBJET : Ouverture d'une maison France Services – demande de labellisation

Rapporteur : Philippe Laurent

L'Etat a décidé la mise en place d'un réseau de "maisons France Services" afin d'agir en faveur de l'inclusion numérique et lutter contre l'illectronisme sur les territoires.

Les maisons France Services ont pour objet de renforcer l'offre de service par un accompagnement des usagers dans leurs démarches administratives propres à neuf partenaires (Pôle emploi, CNAMTS, CCMSA, CNAF, CNAV, DGFIP, La Poste, ministère de la Justice, ministère de l'Intérieur). L'offre de service socle pourra être enrichie progressivement par l'apport de nouveaux partenaires, tant publics que privés.

Ces structures ont pour objet de contribuer à la résolution de difficultés par l'accompagnement des usagers grâce à une formation d'agents polyvalents aux démarches propres à chacun des partenaires, ainsi qu'à une relation privilégiée avec les interlocuteurs spécialisés désignés par chacun des opérateurs du bouquet de service.

Elles doivent être ouvertes 24 heures et au moins 5 jours par semaine et bénéficier de la présence de deux agents.

Une dotation de 30 000 € est attribuée par l'Etat aux collectivités porteuses d'une maison France Services labellisée.

En lien avec la démarche « Parlons ensemble des Blagis », il est donc proposé d'ouvrir début 2022 une maison France Services qui sera ouverte sur les créneaux suivants : les lundis, mardis, mercredis et vendredis de 9h30 à 12h30 et de 14h à 17h30, le jeudi de 9h30 à 12h30 (fermeture l'après-midi), et le samedi de 9h à 12h.